



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
DE DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 15 mars 2022  
-----

**Président de séance :** Monsieur Charles Ange GINESY

**Présents :**

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Alexandra MARTIN, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Didier CARRETERO, Madame Céline DUQUESNE, Madame Gaëlle FRONTONI, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI à Monsieur Jean THAON, Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE.

**RAPPORT N° 22-7 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières du SDIS des Alpes-Maritimes - Année 2021 - Budget principal**

En application des articles L. 3241-1 et L. 3213-2 du code général des collectivités territoriales, la liste des opérations immobilières réalisées par le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes durant l'année 2021 doit être présentée à l'assemblée délibérante et annexée au compte administratif de l'exercice.

**Budget principal :**

**ACQUISITIONS**

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales (superficie)	Identité du cédant	Conditions	Montant
TERRAIN	ZAC des hauts de Roquefort, « le Sinodon », en bordure de la route départementale 06330 ROQUEFORT-LES-PINS	Section CZ n°57 46 ares et 47 centiares issue d'une division de la parcelle CZ n°24 (CZ 56 à 58) d'une contenance de 1 hectare 0 ares 63 centiares	Commune de ROQUEFORT-LES-PINS	Acquisition par acte notarié	À titre gratuit  <i>Valeur estimée:</i> 370 000 €

**CESSIONS**

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales (superficie)	Identité de l'acquéreur	Conditions	Montant
NÉANT					

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- de donner acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes au titre de l'année 2021, concernant le budget principal.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*